

Monsieur Pierre MONGIN  
Président Directeur Général  
de la RATP  
54 Quai de la Râpée  
75599 PARIS Cedex 12

Réf : DC8-04-08

Objet : **Préavis de grève**

Paris, le 7 avril 2008

Monsieur le Président Directeur Général,

Alors que dans les entreprises de 10 salariés ou plus - hors agriculture et emplois publics - l'indice du salaire mensuel de base de l'ensemble des salariés a progressé de 2,6 % sur un an en 2007, comme en 2006 (Source Dares) ;

Que l'accord triennal que vous nous opposez - après plusieurs années de modération - fige à 1,5% les augmentations salariales à la RATP pour les années 2007, 2008 et 2009 ;

Qu'à la lecture de ces éléments, et sans nouvelles négociations, il apparaît déjà un différentiel d'environ 3,3% des augmentations salariales à la RATP sur ces trois seules années ;

Que le calendrier d'application de l'accord triennal est blanc sur les cinq premiers mois de l'année 2008 ;

Que l'inflation en France a atteint son plus haut niveau depuis 1992 avec un taux de 2,8% en janvier et février 2008, et 3% en mars selon l'Insee qui prévoit un maintien à ce niveau jusqu'en juin ;

Que les prix alimentaires, qui ont beaucoup augmenté depuis plus de six mois, devraient continuer à augmenter dans les mois qui viennent pour atteindre de l'ordre de 5% en glissement annuel ;

Que l'indice des prix dans la grande distribution calculé par l'Insee a augmenté de 4,6% en février sur un an, d'après une statistique publiée le 12 mars ;

Que les loyers ont progressé de 28,8% en moins de 6 ans, et les charges de 44%, entre 1995 et 2005, avec un compte provisoire 2006 et des perspectives 2007 identiques selon les comptes du logement 2005 ;

Qu'à l'achat, le prix dans l'ancien a bondi de 92% en sept ans ;

Que le prix des carburants a grimpé de 16,6 % en 2007, et le fioul domestique de 34,70% ;

Que le gouvernement a entériné une augmentation de 4% du prix du gaz ;

Qu'au vu de l'ensemble de ces éléments il apparaît urgent d'augmenter les salaires des agents de la RATP, au minimum du même niveau que l'inflation ;

Le syndicat SUD RATP vous fait savoir que, conformément au Code du travail, et faisant suite au constat de désaccord du 7 avril 2008, nous déposons **un préavis de grève couvrant l'ensemble du personnel de la RATP du mercredi 16 avril 2008 à 4h00 au jeudi 17 avril 2008 à 7h00**, pour le motif suivant :

**- Pour une augmentation immédiate de la valeur du point de l'ordre de 3%**

Sachez, Monsieur le Président Directeur Général, que nous restons ouverts à toutes discussions sur la question essentielle des salaires, qui se doivent d'évoluer compte tenu des bons résultats de l'entreprise, fruit du travail et de l'implication de l'ensemble des agents de la RATP.

Dans l'attente d'une réponse favorable, veuillez agréer, Monsieur le Président Directeur Général, l'expression de nos sentiments distingués.

Philippe TOUZET  
Délégué Central SUD RATP  
Tel. 06.28.94.15.57

